

mondépartement⁰⁴



BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

Rapport de Madame Eliane BARREILLE
Présidente du Conseil départemental

24 juin 2022

SOMMAIRE

Introduction	4
I. LE POLE MODERNISATION ET PERFORMANCE.....	5
1. DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ACHATS	5
2. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	8
3. LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LES USAGES NUMERIQUES.....	12
4. LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE	15
II. LE POLE SOLIDARITES, COLLEGES, CULTURE ET SPORT	24
1. LES AFFAIRES SOCIALES ET L'INSERTION	24
2. LA CULTURE	32
3. LES COLLEGES, LA JEUNESSE ET LES SPORTS	37
4. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES.....	39
III. LE POLE DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE	40
1. L'ENVIRONNEMENT.....	40
2. L'EAU, LES ENERGIES	41
3. L'AGRICULTURE ET LA FORET	41
4. LE TOURISME	42
5. LES TERRITOIRES ET L'EUROPE	43
6. L'URBANISME, L'HABITAT FONCIER – UNITE POLITIQUES PUBLIQUES.....	44
IV. LE POLE ROUTES, INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DOUCES	46
1. LA VOIRIE.....	46
V. LES SERVICES HORS POLES	50
1. LA COMMUNICATION.....	50
2. LE SERVICE CONTROLE DE GESTION, EVALUATION ET QUALITE.....	50
VII. LES BUDGETS ANNEXES.....	51
1. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE SALAGON	51
2. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE LA PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON	52
3. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE.....	53

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de sa troisième partie consacrée au Département, je sou mets à votre Assemblée le budget supplémentaire du Département pour l'exercice budgétaire 2022.

Le document qui vous est présenté traduit l'évolution du budget départemental en crédits de paiement et en recettes.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2021 pour le budget principal et pour les budgets annexes du musée de Salagon, du musée de préhistoire des gorges du Verdon à Quinson et du Laboratoire départemental vétérinaire.

Introduction

Le budget supplémentaire qui vous est proposé comporte principalement des mesures de gestion courante, ainsi que la prise en compte de l'impact de facteurs extérieurs non connus au moment du vote du budget primitif en décembre 2021 ou à mener (mesures nationales, progression de l'inflation dans le contexte de crise internationale...). Il intègre cette année également l'inscription de dépenses liées à la mise en place de nouvelles politiques et actions départementales décidées par la nouvelle majorité, notamment en matière sociale (accompagnement de la réhabilitation des EHPAD), de collèges (numérique), d'agriculture, d'environnement et de tourisme.(mesures nationales, progression de l'inflation dans le contexte de crise internationale...). Des réajustements pourront être proposés au titre de la décision modificative n° 2 pouvant être soumise au vote de l'assemblée au second semestre 2022.

Le premier objet du budget supplémentaire 2022 est de reprendre le résultat du compte administratif 2021. Après affectation de ce résultat et prise en compte des reports, le montant des crédits de paiement disponibles pour le budget supplémentaire 2021 est de 45 387 613,85 €.

En mouvements réels et hors dette et résultats reportés, les recettes nouvelles s'élèvent à 7 120 012,39 € (soit + 3 % par rapport au budget primitif).

Des dépenses nouvelles sont proposées à hauteur de 25 318 980,24 € (+10 %), dont 8 433 507 € au titre de dépenses imprévues.

L'évolution des dépenses de chaque section est la suivante, en mouvements réels, toujours hors dette et hors reprise des résultats :

	BP 2022	BP + BS 2022	
Fonctionnement	199 744 700 €	215 477 881 €	+7,9 %
Investissement	51 162 901 €	60 748 700 €	+18,7 %
TOTAL	250 907 601 €	276 226 581 €	+10,0 %

Le solde entre dépenses nouvelles et recettes nouvelles s'élève ainsi à 18 198 967,65 € devant être financé. Après couverture de ce solde par le résultat 2021, les crédits restants permettent ainsi de réduire de 27 188 646 € le montant de l'emprunt inscrit au budget primitif, soit un niveau d'emprunt ramené à 4 M€.

Au stade du budget supplémentaire, le budget total pour 2022 s'élèverait à près de 390 M€, y compris les opérations d'ordre.

La suite de ce rapport présente le détail de l'ensemble des mouvements contenus dans le projet de budget supplémentaire.

I. LE POLE MODERNISATION ET PERFORMANCE

1. DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ACHATS

1) Reprise des résultats 2021

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à 61,828 M€ (+25,773 M€ par rapport à 2020). Le besoin de financement en investissement est de 16,836 M€ dont 1,097 M€ pour apurement du compte 1069 destiné à disparaître lors du passage à la nomenclature M57 (-3,125 M€ par rapport à 2020). Compte-tenu de l'affectation des résultats et des reports en dépenses, le solde disponible pour le BS est de 44,991 M€.

2) Provisions

Les dépenses de provisions sont proposées pour les éléments suivants :

- 500 000 € au titre d'un risque de perte d'exploitation sur la saison 2021-2021 du syndicat mixte d'aménagement de Pra-Loup ;
- 500 000 € au titre d'un risque lié aux difficultés financières du délégataire du syndicat mixte du Val d'Allos ;
- 4 000 €, au titre de divers contentieux.

Les recettes correspondant à des reprises sur provisions sont inscrites à hauteur de 45 000 € :

- Action récursoire, agent des services du CD : 45 000 €

3) Dépenses Finances

Hors résultat reporté, des dépenses supplémentaires sont proposées à hauteur de 2 278 288 € :

- > inscription de 125 000 € au titre de l'avance remboursable à l'association Initiatives Alpes Provence ;
- > prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMTO : l'ADF prévoit pour notre département une contribution de 3 743 000 € pour 2022 (simulation avec mise en réserve du fonds de 6 500 000 €). La prévision du BP doit être majorée de 943 000 € ;
- > Une inscription complémentaire de 30 000 € correspondant à un remboursement de taxe départementale de publicité foncière globale perçue à tort ;
- > Inscription d'une dépense de 1 096 780 € pour apurement du compte 1069 « Reprise 2004 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » ;
- > ajustement de diverses prévisions du budget primitif : +83 508 €.

4) Dépenses imprévues

Des dépenses imprévues sont inscrites à hauteur de 8 433 507 € dont 2 342 523€ en investissement et 6 090 984 € en fonctionnement.

Des dépenses significatives en attente de décrets d'application ne permettent pas une inscription au budget supplémentaire de part l'incertitude des estimations (revalorisation de la rémunération des assistants familiaux 500 000€, Impact du SEGUR de la santé 1 500 000 €, augmentation du point d'indice 1 000 000€).

5) Recettes Finances

Hors reprise du résultat, les recettes sont proposées en hausse de 4 738 973 € :

> **Attribution au titre du fonds national de péréquation des DMTO**

Sur la base de l'estimation de l'ADF établie début mars, ce fonds de péréquation s'établirait pour notre collectivité à 10 202 000 €, soit + 202 000 € par rapport aux prévisions du BP.

Au vu des dépenses prévues, la recette nette devrait s'établir à 6 459 000 €. Elle s'est élevée à 8 403 308 € en 2021.

> **Dispositif de compensation péréqué (frais de gestion TFB)**

Le montant prévisionnel notifié par le Préfecture est de 4 445 814 €, soit – 254 186 € par rapport à la prévision du BP 2022.

> **Taxe sur l'électricité TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)**

Depuis janvier 2022 le recouvrement de la TICFE est assuré par les services de la DGFIP. Les frais de gestion de 1.5% précédemment conservés par les organismes collecteurs sont désormais reversés aux collectivités. La recette annuelle prévisionnelle communiquée par la DDFIP est de 2 302 393 €, soit + 202 393 € par rapport à la prévision du BP 2022.

> **Fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

La notification provisoire de la préfecture en date du 21/03/2022 annonce un montant de recette de 57 716 161 € soit – 783 839 € par rapport aux prévisions du BP 2022.

> **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE**

Une inscription complémentaire de 534 513 € est inscrite pour prendre en compte la notification provisoire de la préfecture à hauteur de 7 634 513 €.

> **Compensation contribution CVAE**

Les prévisions budgétaires sont ajustées à hauteur de la notification provisoire de la préfecture + 2 393 €.

> **Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux IFER**

La notification provisoire de la préfecture annonce une recette annuelle pour 2022 d'un montant de 3 097 737 € soit une augmentation de 97 737 € par rapport aux prévisions du BP 2022.

> **Dotation globale de fonctionnement**

Sur la base de la notification de la préfecture, la prévision de recette de la DGF est ajustée à 30 102 522 € soit une baisse de 63 615 €.

> **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DC RTP**

La notification provisoire de la préfecture annonce une prévision de recette de 3 860 291 € soit + 20 291 €.

> **Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale**

La notification provisoire de la préfecture annonce une prévision de recette de 711 760 € soit une augmentation de 71 760€.

> **Monétisation énergies réservées**

EDF annonce le versement en 2022 d'une compensation financière à hauteur de 773 292 € soit une augmentation de 206 772 € par rapport au BP.

> **Produits de cessions**

Il est inscrit le produit exceptionnel des cessions suivantes :

Vente de la vieille chapelle de Sisteron 230 000 €

Vente de l'hôtel de police 3 884 590 €

Vente du tribunal de Manosque 276 401 €

> **Remboursement d'avances remboursables covid**

Recette complémentaire d'un montant de 52 305 € pour remboursement par l'association initiatives

> **Ajustements divers (variation des stocks)**

Ces ajustements s'élèvent à 59 508 M€. Une prévision d'égal montant est inscrite en dépenses.

6) Dépenses Dette

L'emprunt d'équilibre prévu initialement à 31 188 646 € est réduit à hauteur de l'emprunt précédemment négocié, versé en 2022 pour un montant de 4 000 000 €.

7) Service des Affaires juridiques

Il est proposé au budget supplémentaire les inscriptions suivantes :

> **Affaires Juridiques**

Un titre de 42 776.45 € a été émis en 2022 dans le cadre d'une action récursoire contre un agent de la collectivité suite à décision de justice.

Une prévision de recette à hauteur de 45 000€ pour couvrir ce titre et autres recettes exceptionnelles suite à contentieux ou consécutives à remboursements sur sinistres.

> **Information et documentation 5 000 €**

Sous l'égide de l'ADF une présentation de la base de données et du logiciel DOCTRINE a été faite au SAJ. Cette base, utilisée notamment par nombre de cabinets d'avocats et déjà une certain nombre de départements, présente plusieurs fonctionnalités de recherches juridiques consolidées outre des fonctionnalités de mise à jour directe de tout document en fonction de l'évolution du droit.

Il est doc proposé de s'abonner pour un an à cette plateforme.

Des crédits à ce titre de 5000 € sont prévus sachant que le coût est en train d'être affiné.

En contrepartie, et si le test est un succès, une réduction de certains de nos abonnements à des bases juridiques pourra être envisagée (notamment la base ELNET dont coût annuel est d'environ 10000 €).

Cette évolution doit être appréhendée également par rapport aux missions actuelles des agents de l'unité documentation et de l'unité juridique, en tenant compte du fait qu'un agent de chacune de ces unités part à la retraite en 2022. Elle devrait permettre de faciliter les recherches et travaux de l'unité juridique et donc de solliciter moins l'unité documentation, lui permettant de prioriser davantage sur des tâches strictement documentaires. Cette évolution tombe par ailleurs au moment adéquat, le départ de deux agents à la retraite et les recrutements envisagés permettant de remettre aussi à plat les habitudes de travail.

Ce sont donc 5 000 € de dépenses supplémentaires qu'il est proposé d'inscrire.

8) Service achats et commande publique

> Annonces marchés publics 12 960 €

Le programme de la commande publique finalisé début janvier 2022 sur la base des déclarations des services prévoit le lancement d'environ 140 procédures de marchés publics en 2022. Le budget alloué aux annonces de marchés publics (BOAMP / JOUE) est insuffisant car il a été fait sur la base d'environ 100 procédures ce qui était devenu la moyenne ces dernières années. Une procédure utilise en moyenne 10 unités sur un forfait BOAMP / JOUE et il faudra donc environ 1400 unités. Un forfait de 134 unités coûte 12 960 €. L'unité coûte environ 97 € et il faudrait 135 800 €. Il a déjà été lancé 21 procédures à ce jour et les forfaits actuels contiennent encore des unités mais il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 30 000 €.

> Diagnostic achat 16 800 €

Le diagnostic achats a pris du retard en 2021 (Covid, élections, réorganisation des services) et la phase 3 n'a pas pu être réalisée. En outre, en 2021 les crédits nécessaires aux phases 3 et 4 du marché passé avec le consultant Public Sourcing ont semble-t-il été oubliés lors de la préparation budgétaire. La phase 3 est en cours et la phase 4 sera déclenchée dès que l'acheteur métier aura été recruté. Les montants des phases 3 et 4 figurent au marché passé avec Public Sourcing. Un montant de 16 800 € de crédits supplémentaires est sollicité.

2. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le budget supplémentaire de la DRH doit prendre en compte les éléments nouveaux suivants :

- Le versement de la prime inflation dont le montant global est de 73 300 €.
- Le reclassement de la catégorie C dont le montant global est de 340 000 € pour 600 agents concernés.
- Le reclassement de certains personnels médico-sociaux dont le montant global est de 48 000 € pour 34 agents concernés.
- L'application du Ségur de la santé aux personnels médico-sociaux. Le périmètre des bénéficiaires de cette mesure n'est pas encore précisément connu. Dans l'attente d'éléments complémentaires, l'hypothèse retenue est que l'ensemble des personnels médico-sociaux seront bénéficiaires. Le coût est de 230 000 €.

Ces mesures nationales entraînent un besoin supplémentaire de 691 300 €.

- L'impact de la dernière vague covid sur le nombre de remplacements : le coût des absences est de l'ordre de 250 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 21 mars 2022. Pour l'année complète 500 000 € supplémentaires sont demandés.
- La revalorisation annoncée du point d'indice. En hypothèse basse, une hausse de 1% à compter du 1^{er} juillet coûterait environ 250 000 €. Une hausse de 1% rétroactive au 1^{er} janvier coûterait 500 000 €. Une hausse de 3% rétroactive au 1^{er} janvier coûterait 1.5 M€. Il est proposé d'inscrire 1 M€ au titre des dépenses imprévues.
- Pour les créations de postes votées lors des dernières assemblées départementales en lien avec la réorganisation des services, il est proposé d'inscrire 200 000 €.

La revalorisation des indemnités kilométriques de 10% devrait entraîner un surcoût de l'ordre de 10 000 € sur l'année. Cette somme n'est pas inscrite.

La revalorisation des tickets restaurant, qui prendra effet au 1^{er} octobre 2022, n'aura un impact financier qu'en 2023 (paiement trimestriel à terme échu).

La demande totale de crédits pour le budget principal et les budgets annexes est de 1 468 800 €.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de personnel chapitre 012 :

Le budget 2022 pour ce chapitre est de 47 549 810 €, pour 46 505 000 € de dépenses en 2021, soit un écart de plus d'1 M€, qui permettait de prendre en charge le glissement vieillesse technicité (GVT). Pour rappel, au BP 2022, le GVT a été calculé sur la base de +1% par rapport au compte administratif estimé en septembre 2021.

Cet écart ne permet pas de prendre en charge les nouveaux besoins, liés essentiellement aux mesures nationales et aux conséquences de la crise sanitaire.

Aussi, la demande de crédits complémentaires est de 1 354 000 € sur le budget principal.

Rémunération des titulaires

Le BV 2022 pour la rémunération des titulaires est de 29 217 660 € soit 704 274 € de plus que le CA 2021.

Les dépenses réalisées à fin février sont de 4 953 620 € soit 17% du budget voté. Les dépenses de rémunération des titulaires comportent une relative saisonnalité et sont généralement un peu plus forte en début d'année qu'au cours des mois suivants (paiement des heures supplémentaires et astreintes liées à la viabilité hivernale). De 2019 à 2021, les mois de janvier et février ont représenté en moyenne 17% du réalisé total de l'année.

Cependant, au regard des créations de postes validées lors des sessions des mois d'octobre et décembre 2021 et mars 2022, il est nécessaire d'inscrire **100 000 €** au BS sur les comptes dédiés à rémunération des titulaires.

A ceci, s'ajoute la revalorisation liée au Ségur de la santé pour les travailleurs médico-sociaux. Cette revalorisation, versée à compter du 1^{er} avril, à hauteur de 183 € par mois pour 157 agents concernés représente **230 000 €** (dont 200 000 € pour le chapitre 012 et 30 000 € pour les chapitres 016 et 017).

En outre, il convient de prévoir de nouveaux crédits pour les reclassements des catégories C et de certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale, pour un montant de **240 000 €**.

Enfin, la prime d'inflation versée au mois de février a représenté une dépense non prévue de **51 400 €** qu'il est proposé d'inscrire.

Rémunération des contractuels

Les dépenses réalisées à fin février sont de 1 038 760 € soit 22.39% du budget voté. Les dépenses de rémunération des contractuels comportent une relative saisonnalité du fait de la viabilité hivernale et sont généralement un peu plus forte en début d'année qu'au cours des mois suivants. De 2019 à 2021, les mois de janvier et février ont représenté en moyenne 22,94% du réalisé total de l'année.

Le budget dédié à la rémunération des contractuels (y compris vacataires, apprentis et emplois aidés) est en augmentation.

Cette hausse est en premier lieu liée à la politique de recrutement : les agents recrutés en catégorie C ne sont plus systématiquement stagiaires. Le nombre de contractuels sur postes permanents progresse, tandis que celui des titulaires diminue. Ainsi au 31 mars 2022 on comptait 1 060 emplois pourvus par 937 titulaires et 123 contractuels, alors qu'en janvier 2019, pour 1 065 postes permanents pourvus, 1 014 étaient des titulaires et 51 des contractuels.

Elle est également la conséquence de la crise sanitaire qui entraîne un nombre plus important de remplacements, notamment dans les collèges. En effet, alors qu'en temps normal on ne remplace qu'un agent des collèges sur 2 avec une période de « carence » de 15 jours, les protocoles sanitaires ont nécessité depuis le début de la crise covid un remplacement quasi systématique de tous les agents absents. Au maximum de la crise de début d'année 2022, il y a eu jusqu'à 67 agents des collèges absents sur les 128 normalement en poste. Les remplacements mis en place ont permis de maintenir l'ensemble des collèges ouverts, y compris pour les services de restauration.

En 2021, les maladies et autorisations d'absences pour covid ont représenté un total de 3 000 jours, soit 15 équivalents temps plein en année pleine sur la base de 200 jours travaillés. Pour 2022, du 1^{er} janvier au 21 mars, ces absences ont déjà représenté un total de 1 900 jours soit l'équivalent d'environ 42 ETP absents sur la période, ou 9.5 ETP sur une année entière. Sur la base de la rémunération moyenne d'un agent de catégorie C, cela représente près de 250 000 €. 500 000 € sont demandés au total pour l'année 2022, dont 400 000 € au titre de la rémunération des contractuels et 100 000 € au titre des charges patronales.

Par ailleurs, au regard des créations de postes validées lors des sessions des mois d'octobre et décembre 2021 et mars 2022, il est nécessaire d'inscrire **70 000 €** au BS sur les comptes dédiés à rémunération des contractuels.

De plus, le reclassement des catégories C a entraîné une dépense non prévue de 100 000 €.

Enfin, la prime d'inflation a représenté une dépense non prévue de 14 500 € pour les contractuels.

Charges patronales

Les dépenses réalisées à fin février sont de 2 270 071 € soit 17,32% du budget voté. De 2019 à 2021, les mois de janvier et février ont représenté en moyenne 17% du réalisé total de l'année.

Cependant, l'inscription des sommes supplémentaires suivantes est demandée :

- 480 000 € pour les charges liées au reclassement des catégories C et de certains personnels de la filière médico-sociale
- 30 000 € au titre des créations de postes
- 100 000 € au titre des remplacements supplémentaires liés au covid.

Dépenses de personnel (allocation personnalisée d'autonomie) chapitre 016 :

Le BP 2022 a été voté à hauteur de 932 630 €. Les dépenses de 2021 se sont élevées à 914 160 €.

La marge apparaît suffisante pour ne pas modifier le budget, hormis en ce qui concerne l'application du Ségur de la santé et la prime d'inflation : 16 200 € sont donc demandés au BS.

Dépenses de personnel (revenu de solidarité active) chapitre 017 :

Le BP 2022 a été voté à hauteur de 816 550 € et les dépenses de 2021 étaient de 781 656 €.

La marge est suffisante pour ne pas modifier le budget, hormis en ce qui concerne l'application du Ségur de la santé et la prime d'inflation : 16 000 € sont donc demandés au BS.

Les charges de gestion courante chapitre 65 :

Le BP 2022 a été voté à hauteur de 1 489 620 €. En 2021 les dépenses ont atteint de 1 427 722 €.

La marge est suffisante pour ne pas modifier le budget.

3. LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LES USAGES NUMERIQUES

Il est important de vous indiquer que les éléments présentés dans cette note trouvent leur origine dans :

- l'état des opérations d'investissement engagées en 2021 et non soldées
- l'état des dépenses de fonctionnement engagées en 2021 non facturées avant la fin d'exercice
- la feuille de route des projets numériques 2022 validée et les décisions prises lors des différentes instances de pilotage SI.

Cet alignement reste soumis à des incertitudes / ajustements pesant sur certaines opérations envisagées dans un contexte de crises internationales, d'évolutions négatives imposées sur les prix par les industriels (composants matériels et logiciels), de difficultés sur les chaînes d'approvisionnement matériels, de tensions sur la disponibilité de compétences informatiques (internes et externes).

Il est rappelé que la capacité ressource humaine est le 1^{er} facteur limitant la capacité à mobiliser de nouveaux crédits pour soutenir les opérations de développement et de mise en conformité des systèmes d'information.

➤ **Secteur DSIUN**

L'Investissement

DEPENSES

CP = 598 000 €

1 - Demande de BS concernant des opérations d'investissement engagées en 2021 et non soldées avant clôture comptable.

Un budget supplémentaire **de 598 000 € est demandé** selon répartition suivante pour soutenir 29 opérations =

AP INFORM20	Chap 20 – art 2031	44 000 €
AP INFORM21 arbitrés)	Chap 20 – art 2051	498 000 € (414 000€ + 84 000 €
	Chap 21 – art 2157	56 000 €

Cela concerne le projet Portail des aides (projet en cours), la démarche d'urbanisation (indisponibilité prestataires) et l'acquisition de licences Microsoft (2 factures reçues lors de la fermeture comptable).

2 - Demande de BS concernant des opérations d'investissement liées à la feuille de route des projets numériques 2022.

AP INFORM22 Votée BP = 1 500 000 € et CP inscrits BP = 1 500 000 €

Un budget supplémentaire **de 185 000 € est demandé en AP et CP** pour soutenir 10 opérations.

Il est à noter que 3 opérations liées avec la GEC et la GED se neutralisent.

AP INFORM22	Chap 20 – art 2051	110 000 €
	Chap 21 – art 21831	75 000 €

Les 7 autres opérations pour un montant de 269 000 € ont fait l'objet d'arbitrage favorable lors des comités SI de début d'année.

RECETTES

AP + 700 000 €

3 - Demande concernant les opérations d'investissement liées à Projets SMART Département

Ce projet REACT-EU SMART Département concerne un montant des dépenses 1 006 766 € sur plusieurs thématiques et sera financé à hauteur de 80% soit 805 413 €.

4 actions : Webcams routes (en cours, débuté en 2021) - Billetterie musées (terminée) - Portail des aides 112 000 € en dépenses - Services aides à domicile 120 000 €
Portail des aides et SAD sont regroupés sur l'AP INSMAR22 (AP 2022 dépenses 232 000€).

Il est proposé d'augmenter l'AP recettes + 700 000 en 2022 (INSMAR22 = 100 000 € au BP 2022) soit 800 000 €.

Le fonctionnement

DEPENSES

CP = 498 000 €

1 - Demande de report concernant des opérations engagées en 2021 et non soldées avant clôture comptable.

Un budget supplémentaire **de 230 000 € est demandé** pour soutenir 34 opérations.

Il est à noter que pour 22 opérations les factures ont été reçues entre le 9/12 et le 26/01 pour un montant de 129.000 €.

Pour le solde de 102.000 €, l'UGAP représente 42.000€ sur 3 opérations.

Il s'agit de retard dans la mise en facturation nécessitant un travail de relance continu.

Chap 011 – art 6156	44 000 €
Chap 011 – art 62268	127 000 €
Chap 011 – art 62621	59 000 €

2 - Demande de BS concernant des opérations de fonctionnement liées à la feuille de route des projets numériques 2022.

Un budget supplémentaire **de 268 000 € est demandé** pour soutenir 6 opérations.
Il est à noter que 2 opérations représentent 168.000 € : l'évolution environnement poste de travail et l'exploitation des services IT. Ces budgets pallient à l'insuffisance de ressources humaines en appelant des prestations externalisées.

Chap 011 –art 62268 268 000 €

➤ **Secteur éducation**

L'investissement

DEPENSES

CP = 2 000 000 €

Demande de BS concernant des opérations d'investissement liées à la feuille de route des projets numériques 2022.

AP INFNUM22 2 450 000 € votée au BP2022 – CP Votés = 200 000 € dans l'attente du dossier de subvention.

Un budget supplémentaire **de 2.000.000 € est demandé** pour soutenir l'opération Classes mobiles portée dans le cadre de l'AAP REACT-EU.
Chap 21 – art 21831

AP INTABL22 3 600 000 € votée au BP2022 – CP Votés = 900 000 €

Virement chap 21 – art 21831 – 100 000 €

chap 20 – art 2051 + 100 000 € (Manuels numériques scolaires)

RECETTES

CP = 0 €

La recette correspondante au dossier déposé au titre du plan REACT EU en cours d'instruction (au 06/01/2022 dossier complet à instruire 1^e semestre 2022)
Le dossier en cours d'instruction ne permet pas l'inscription des CP qui ne seront réalisable que début 2023.

AP INFNUM22 RECETTE Votée au BP 1 630 000 €

Demande de CP 2022 = 0 €

Chap 13 – fct 25 – art 1322 Région.

4. LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE

L'investissement

INSCRIPTION BUDGETAIRE 2022

Budget principal Chapitres 20, 21, 23

DEPENSES

Autorisations de Programme		+ 315 000,00 €
dont autorisations de programme complémentaires	+	315 000,00 €
Crédits de Paiement		- 135 000,00 €
dont crédits de paiement complémentaires	+	115 000,00 €
dont crédits de paiement restitués	-	250 000,00 €

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Il s'agit de l'ensemble des travaux de maintenance sur les bâtiments départementaux correspondant à des actions de maintenance corrective, préventive ou à des nécessités d'amélioration visant essentiellement le fonctionnement des installations.

1 – Section Aérienne Gendarmerie Digne : Opération SAG19

Proposition DM1 2022 - 150 000,00 €

La réduction de 150 000 € de CP est justifiée par l'avancement des études (expertise encore en cours).

- Solde d'AP restant à financer 2 250 000,00 €
- Crédits de paiement restitués - 150 000,00 €
- Nouveau solde d'AP 2 400 000,00 €

- Chapitre 21 Fonction 11 Article 2188 - 50 000,00 €
- Chapitre 23 Fonction 11 Article 231318 - 100 000,00 €

2 – Centre d'Intervention de Saint André les Alpes : Opération CISAN19

Proposition DM1 2022 - 100 000,00 €

Inscription de 200 000 € d'AP supplémentaire pour ajuster le budget au coût des estimations du maître d'œuvre en phase esquisse.

La réduction de 100 000 € de CP est justifiée par l'avancement des études (début des études de MOE).

• Solde d'AP restant à financer	450 000,00 €
• Crédits de paiement restitués	- 100 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	750 000,00 €

- Chapitre 23 Fonction 0202 Article 231318 - 100 000,00 €

3 – Programmation Bâtiments Départementaux 2022 : Opération PAPIBD22

Proposition DM1 2022	+ 100 000,00 €
----------------------	----------------

L'inscription de 100 000 € d'AP et CP supplémentaires est justifiée par l'aménagement des locaux du Tampinet (anciennement Gites de France) en salles de formation.

• Solde d'AP restant à financer	210 000,00 €
• Crédits de paiement demandés	+ 100 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	210 000,00 €

- Chapitre 20 Fonction 0202 Article 2031 + 15 000,00 €

- Chapitre 23 Fonction 0202 Article 231311 + 85 000,00 €

4 – Flotte des véhicules 2022 : Opération FLOTTE22

Proposition DM1 2022	15 000,00 €
----------------------	-------------

L'inscription de 15 000 € d'AP et CP supplémentaires est justifiée par l'achat des nouveaux véhicules de la Présidente sur l'exercice 2022.

• Solde d'AP restant à financer	0,00 €
• Crédits de paiement demandés	15 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	0,00 €

- Chapitre 21 Fonction 0202 Article 2182 + 15 000,00 €

Le fonctionnement

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2022</u>	
<u>DEPENSES</u>	
Crédits de Paiement	+ 1 353 600,00 €
dont crédits de paiement nouveaux	+ 1 353 600,00 €
<u>RECETTES</u>	
Crédits de Paiement	+ 1 270 000,00 €
dont crédits de paiement nouveaux	+ 1 270 000,00 €

1 – Service Gestion des Bâtiments

Proposition DM1 2022 + 1 315 000,00 €

L'inscription de 1 270 000 € de CP supplémentaires pour les gendarmeries sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles) est justifiée par le remboursement des loyers du 2^{ème} semestre 2021 au titulaire du contrat de concession, et potentiellement sur l'ensemble de l'année 2022 en attente des avenants de transfert.

L'inscription de 45 000 € de CP supplémentaire sur divers article est justifiée par l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz...) et de besoins supplémentaires en location de salles.

- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 60612	+ 30 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 60621	+ 10 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 40 Article 6132	+ 5 000,00 €
- Chapitre 67 Fonction 11 Article 678	+ 1 270 000,00 €

2 – Service des Moyens Généraux

Proposition DM1 2022 + 38 600,00 €

L'inscription de 38 600 € de CP supplémentaires est justifiée par des besoins supplémentaires en frais de repas lors de réunions, déménagements liés à la réorganisation des services et une sur activité côté garage.

- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 6234	+ 7 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 6241	+ 20 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 60622	+ 6 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 61551	+ 2 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 62268	+ 600,00 €
- Chapitre 011 Fonction 0202 Article 6251	+ 3 000,00 €

RECETTES

1 – Service Gestion des Bâtiments

Proposition DM1 2022 + 1 270 000,00 €

L'inscription de 1 270 000 € de CP supplémentaires pour les gendarmeries est justifiée par l'encaissement des loyers sur l'ensemble de l'année 2022 en attente des avenants de transfert.

- Chapitre 75 Fonction 11 Article 752	+ 1 270 000,00 €
---------------------------------------	------------------

SECTEUR EDUCATION

L'investissement

INSCRIPTION BUDGETAIRE 2022

Budget principal Chapitres 20, 21, 23

DEPENSES

Autorisations de Programme	+ 950 780,30 €
dont autorisations de programme complémentaires	+ 2 250 000,00 €
dont autorisations de programme restituées	- 1 299 219,70 €
Crédits de Paiement	- 1 440 000,00 €
dont crédits de paiement complémentaires	+ 60 000,00 €
dont crédits de paiement restitués	- 1 500 000,00 €

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

1 – Collège M. Borrely Digne-les-Bains : Opération CBES14

Proposition DM1 2022	- 1 500 000,00 €
----------------------	------------------

La réduction de 1 500 000 € de CP est justifiée par un retard dans la reprise des études.

• Solde d'AP restant à financer	5 083 908,05 €
• Crédits de paiement restitués	- 1 500 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	6 583 908,05 €
- Chapitre 20 Fonction 221 Article 2031	- 350 000,00 €
- Chapitre 21 Fonction 221 Article 2188	- 56 000,00 €
- Chapitre 23 Fonction 221 Article 231312	- 1 094 000,00 €

2 – Collège du Mont d'Or à Manosque : Opération CMTDOR19

Proposition DM1 2022	0,00 €
----------------------	--------

Inscription de 2 250 000 € d'AP supplémentaire pour ajuster l'enveloppe de l'opération aux estimations du programme définitif de rénovation.

• Solde d'AP restant à financer	11 699 550,18 €
• Crédits de paiement demandés	0,00 €
• Nouveau solde d'AP	13 949 550,18 €

3 – Collège JMG Itard à Oraison - Extension : Opération CORAIS20

Proposition DM1 2022	0,00 €
----------------------	--------

Réduction de 1 299 219,70 € en AP liée à l'annulation de l'opération.

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| • Solde d'AP restant à financer | 1 299 219,70 € |
| • Crédits de paiement demandés | 0,00 € |
| • Nouveau solde d'AP | 0,00 € |

4 – Collège P. Girardot de Sainte Tulle - Extension : Opération CTULLE20

Proposition DM1 2022	+ 60 000,00 €
----------------------	---------------

L'inscription de 60 000 € de CP supplémentaires est justifiée par l'avancement des travaux prévu sur 2022.

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| • Solde d'AP restant à financer | 163 071,52 € |
| • Crédits de paiement demandés | + 60 000,00 € |
| • Nouveau solde d'AP | 103 071,52 € |

- | | |
|---|---------------|
| - Chapitre 21 Fonction 221 Article 2188 | + 10 000,00 € |
| - Chapitre 23 Fonction 221 Article 231312 | + 50 000,00 € |

Le fonctionnement

INSCRIPTION BUDGETAIRE 2022

DEPENSES

Crédits de Paiement	+ 370 000,00 €
dont crédits de paiement nouveaux	+ 385 000,00 €
dont crédits de paiement restitués	- 15 000,00 €

1 – Service Gestion des Bâtiments

Proposition DM1 2022	+ 290 000,00 €
----------------------	----------------

L'inscription de 290 000 € de CP supplémentaire est justifiée par l'augmentation des couts de l'énergie (électricité et CPE des collèges).

- | | |
|---|----------------|
| - Chapitre 011 Fonction 221 Article 60612 | + 80 000,00 € |
| - Chapitre 011 Fonction 221 Article 611 | + 210 000,00 € |

2 – Service des Constructions Neuves

Proposition DM1 2022	+ 80 000,00 €
----------------------	---------------

L'inscription de 80 000 € de CP supplémentaire est justifiée par le paiement des primes et frais du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération du Mont d'Or, et la suppression des crédits d'assurance pour Oraison.

- Chapitre 011 Fonction 221 Article 62268	+ 95 000,00 €
- Chapitre 011 Fonction 221 Article 6162	- 15 000,00 €

SECTEUR CULTURE

L'investissement

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2022</u>	
<i>Budget principal Chapitres 20, 21, 23</i>	
<u>DEPENSES</u>	
Autorisations de Programme	+ 835 000,00 €
dont autorisations de programme complémentaires	+ 835 000,00 €
dont autorisations de programme restituées	0,00 €
Crédits de Paiement	- 825 000,00 €
dont crédits de paiement complémentaires	+ 295 000,00 €
dont crédits de paiement restitués	- 1 120 000,00 €
<u>RECETTES</u>	
Crédits de Paiement	+ 49 605,00 €
dont crédits de paiement complémentaires	+ 490 605,00 €
dont crédits de paiement restitués	- 441 000,00 €

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

1 – Centre d'Astronomie – Performance Energétique : Opération ASTRO17

Proposition DM1 2022	- 420 000,00 €
----------------------	----------------

Inscription de 820 000 € d'AP supplémentaire pour ajuster le budget au coût des marchés de travaux.

La réduction de 420 000 € de CP est justifiée par le retard du démarrage des travaux.

• Solde d'AP restant à financer	770 506,97 €
• Crédits de paiement restitués	- 420 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	2 010 506,97 €
- Chapitre 23 Fonction 312 Article 231314	- 420 000,00 €

2 – Archives Départementale - Extension : Opération ARCHI17

Proposition DM1 2022	- 500 000,00 €
----------------------	----------------

La réduction de 500 000 € de CP est justifiée par l'avancement des études (APD en cours).

• Solde d'AP restant à financer	3 325 701,97 €
• Crédits de paiement restitués	- 500 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	3 825 701,97 €
- Chapitre 23 Fonction 315 Article 231311	- 500 000,00 €

3 – Musée de Quinson – Village Préhistorique : Opération MUSQUI17

Proposition DM1 2022	+ 15 000,00 €
----------------------	---------------

L'inscription de 15 000 € d'AP et CP supplémentaires est justifiée par des ajustements nécessaires en fin d'opération.

• Solde d'AP restant à financer	57 594,44 €
• Crédits de paiement demandés	+ 15 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	42 594,44 €
- Chapitre 23 Fonction 314 Article 231314	+ 15 000,00 €

4 – Musée de Quinson – Muséographie et terrasses : Opération MUSQUI19

Proposition DM1 2022	- 200 000,00 €
----------------------	----------------

La réduction de 200 000 € de CP est justifiée par le report des études de muséographie en fin d'année.

• Solde d'AP restant à financer	250 000,00 €
• Crédits de paiement restitués	- 200 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	450 000,00 €
- Chapitre 21 Fonction 314 Article 2181	- 100 000,00 €
- Chapitre 23 Fonction 314 Article 231314	- 100 000,00 €

5 – Muséographie au musée de Salagon : Opération SALAG14

Proposition DM1 2022	+ 280 000,00 €
----------------------	----------------

L'inscription de 280 000 € de CP supplémentaires est justifiée par l'avancement prévus des travaux en 2022.

• Solde d'AP restant à financer	329 727,80 €
• Crédits de paiement demandés	280 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	49 727,80 €
- Chapitre 20 Fonction 314 Article 2031	+ 40 000,00 €

- Chapitre 23 Fonction 3142 Article 231314 + 240 000,00 €

RECETTES

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

1 – Centre d’Astronomie – Performance Energétique : Opération ASTRO17

Proposition DM1 2022 - 441 000,00 €

La réduction de 441 000 € de CP est justifiée par le retard de démarrage du chantier.

- Solde d’AP restant à financer 759 000,00 €
- Crédits de paiement restitués - 441 000,00 €
- Nouveau solde d’AP 1 200 000,00 €

- Chapitre 13 Fonction 312 Article 1311 - 141 000,00 €
- Chapitre 13 Fonction 312 Article 1312 - 300 000,00 €

2 – Archives Départementale - Extension : Opération ARCHI17

Proposition DM1 2022 + 100 000,00 €

L’inscription de 100 000 € de CP supplémentaires est justifiée par le dépôt du dossier de subvention en avril.

- Solde d’AP restant à financer 500 000,00 €
- Crédits de paiement demandés + 100 000,00 €
- Nouveau solde d’AP 400 000,00 €

- Chapitre 13 Fonction 315 Article 1311 + 100 000,00 €

3 – Musée de Quinson – Village Préhistorique : Opération MUSQUI17

Proposition DM1 2022 + 140 605,00 €

L’inscription de 140 605 € de CP supplémentaires est justifiée par la fin du chantier.

- Solde d’AP restant à financer 403 205,00 €
- Crédits de paiement demandés + 140 605,00 €
- Nouveau solde d’AP 262 600,00 €

- Chapitre 13 Fonction 314 Article 1312 + 140 605,00 €

4 – Muséographie au musée de Salagon : Opération SALAG14

Proposition DM1 2022	+ 250 000,00 €
----------------------	----------------

L'inscription de 250 000 € de CP supplémentaires est justifiée par l'avancement du chantier.

• Solde d'AP restant à financer	434 910,55 €
• Crédits de paiement demandés	+ 250 000,00 €
• Nouveau solde d'AP	184 910,55 €
- Chapitre 13 Fonction 314 Article 1312	+ 250 000,00 €

II. LE POLE SOLIDARITES, COLLEGES, CULTURE ET SPORT

Les demandes du budget supplémentaire 2022 du Pôle (hors budgets annexes, SNPPE 2022 et crédits inscrits sur la DBL, DSI ou DSAT) s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	+ 2 315 904,15 €
- Dépenses d'investissement :	+ 2 163 255,00 €
Soit un total de dépenses de	+ 4 479 159,15 €
- Recettes de fonctionnement :	+ 1 306 844,00 €
- Recettes d'investissement :	+ 13 425,00 €
Soit un total de recettes de	+ 1 320 269,00 €

Soit une dépense nette de + 3 158 890,15 €.

1. LES AFFAIRES SOCIALES ET L'INSERTION

Pour rappel les dépenses de fonctionnement prévues en 2022 (hors reports) du secteur des affaires sociales, y compris l'insertion, s'établissaient au BP à 99 135 290 €.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles au BP s'élevaient à 555 100 €.

Au BP 2022 étaient également inscrites des recettes de fonctionnement pour un montant de 14 268 749 €.

De nombreuses évolutions réglementaires en cours sont à considérer même si les décrets d'application ne sont pas connus à ce jour.

L'impact des mesures du SEGUR de la santé et de la réforme de la rémunération des assistants familiaux est ainsi estimé annuellement à environ 1 450 000 €, hors dotation SAAD (prévue au BP 2022 - 1 000 000 €) et impact de la revalorisation de l'heure d'intervention à 22 € pour l'APA et la PCH (décliné au BS ci-après et estimé à 1 000 000 €) :

- Revalorisation de la rémunération des Assistants Familiaux : + 500 000 € ;
- Impact du SEGUR de la Santé sur les personnels médico-sociaux : 950 000 € (350 000 € pour les personnels du Conseil départemental, et 600 000 € pour les personnels des structures médico-sociales habilitées par le Département).

Dans l'attente des décrets d'application, ces impacts ne sont pas inscrits au BS, mais les dépenses imprévues nous permettraient de faire face si ces dispositifs devaient être appliqués rapidement.

A) Direction

BS : + 30 000 €

Au regard de la crise humanitaire découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le Département a décidé de soutenir les actions envers l'Ukraine à travers l'octroi d'une subvention de 30 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Locales (FACECO) à la session du 25/03/2022. Il convient ainsi au BS de prévoir l'inscription de ces 30 000 €, dépense non prévisible au BP 2022.

B) Autonomie

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : + 3 493 947 € (fonctionnement : + 1 294 047 €, investissement : + 2 199 900 € CP)

Recettes de fonctionnement : 899 138 €

Soit une dépense nette de : + 2 594 809 €, hors impacts financiers du SEGUR de la santé et de la revalorisation des filières médico-sociales mentionnés ci-dessus.

1. Les personnes en situation de handicap

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prestations de compensation du handicap :

BP : 3 550 000 €

BS : 550 000 €

Suite à la loi de financement de la sécurité sociale 2022 et à la parution le 30 décembre 2021 du décret et de l'arrêté fixant le tarif minimal applicable aux heures d'APA et de PCH, le tarif horaire plancher de la PCH relatif à l'intervention d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est passé de 20.10 € à 22 € depuis 1^{er} janvier 2022. Soit une augmentation de 9.5%.

Etant donné que cette augmentation tarifaire ne concerne pas toutes les situations de PCH-aide humaine, le BS 2022 a été calculé sur la base d'une augmentation tarifaire moyenne de 6%.

A cela s'ajoute la PCH parentalité mise en œuvre dans notre département depuis fin 2021. Cette dernière se compose de deux nouvelles aides : l'aide humaine à la parentalité et l'aide technique à la parentalité.

Dans ces conditions, il est proposé d'abonder le budget de 550 000 €.

Le transport scolaire des enfants en situation de handicap :

BP : 900 000 €

BS : 150 000 €

Le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant d'un transport scolaire a augmenté de 13% par rapport à l'année scolaire précédente soit 144 enfants.

Un réajustement du budget de +150 000 € est nécessaire pour assurer la mission d'inclusion des enfants et étudiants handicapés dans les établissements de droit commun.

2. Les personnes âgées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

APA à domicile :

BP : 11 600 000 €

BS : 500 000€

Suite à la loi de financement de la sécurité sociale 2022 et à la parution le 30 décembre 2021 du décret et de l'arrêté fixant le tarif minimal applicable aux heures d'APA et de PCH, le tarif horaire plancher de l'APA pour l'intervention d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est passé de 20.10 € à 22 € depuis le 1^{er} janvier 2022. Soit une augmentation de 9.5%.

Etant donné que cette augmentation tarifaire ne concerne pas toutes les situations d'APA, le BS 2022 a été calculé sur la base d'une augmentation tarifaire moyenne de 6%.

Au vu du nombre de bénéficiaires projeté à 3 183 soit +1.43%, il est proposé d'abonder le budget de 500 000 €.

Hébergement des personnes âgées :

BP : 4 150 000 €

BS : 100 000 €

Le BS est fondé sur une projection de 310 bénéficiaires en moyenne (+5.80%) car suite à la baisse des bénéficiaires en 2021 (-9.21%) liée à la situation sanitaire, le nombre de bénéficiaires en 2022 devrait remonter pour s'approcher de celui de 2020 (325 bénéficiaires en moyenne).

Il est donc proposé d'abonder le budget de 100 000 €.

PROSOL Contrats de service :

BP : 173 536 €

BS : + 39 847 €

Le projet européen PROSOL SENIOR prévoit la mise en place sur le département d'une plateforme d'aide aux aidants ainsi que la réalisation d'une cartographie des services de maintien à domicile et d'un guide méthodologique d'organisation territoriale.

Au vu du marché public passé et de devis réalisés, le coût global pour la réalisation de ce projet est de 213 199,74 €.

Conférence des financeurs (transfert memo'rimage) :

BP : 455 741 €

BS : -55 000 € (virement vers la direction de la culture)

Un virement de 55 000 € est proposé vers la direction adjointe aux établissements et services culturels pour permettre à la médiathèque départementale la mise en œuvre de l'action « Mémor'images » dans le cadre de la prévention de la dépendance.

CESU affranchissement

BP : 0 €

BS : + 3 000 €

Réseau IDEAL et plateforme AGIR

BP : 0 €

BS : + 6 200 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Réhabilitation des EHPAD

Dans une logique de rationalisation et d'efficacité de sa politique à l'investissement des EHPAD, le Département augmente sa subvention pour les travaux de réhabilitation ou de reconstruction. Cette dernière passe de 3 050 € à 15 000 € par place. Cela concerne 5 EHPAD (Les Mées, Barcelonnette, Banon, Riez et Entrevaux) pour un total de 316 places.

AP initiale : 747 250 € revalorisée à 4 740 000 € (soit **AP : + 3 992 750 €**), phasée sur 3 ans :

CP 2022 : 2 730 000 € (soit **BS CP = + 2 174 900 €**)

CP 2023 : 945 000 €

CP 2024 : 1 065 000 €

CESU URSSAF et DOMISERV

BP = 0 €

BS = + 25 000 €

LES RECETTES « AUTONOMIE »

Dotation de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre des dépenses de PCH :

BP : 1 400 000 €

BS : 219 000 €

Au vu de la loi de la sécurité sociale 2022 et de la parution le 30 décembre 2021 du décret et de l'arrêté fixant le tarif minimal applicable aux heures d'APA et de PCH, un tarif horaire minimal de 22 € pour les services d'accompagnement et d'aide à domicile a été mis en place au 1^{er} janvier 2022. Le gouvernement s'est engagé à ce que le surcoût lié à l'application de ce tarif plancher soit compensé à 100% par la CNSA.

Dotation de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre des dépenses d'APA

BP : 7 390 000 €

BS : 675 000 €

Au vu de la loi de la sécurité sociale 2022 et à la parution le 30 décembre 2021 du décret et de l'arrêté fixant le tarif minimal applicable aux heures d'APA et de PCH, un tarif horaire minimal de 22 € pour les services d'accompagnement et d'aide à domicile a été mis en place au 1^{er} janvier 2022. Le gouvernement s'est engagé à ce que le surcoût lié à l'application de ce tarif plancher sera compensé à 100% par la CNSA.

FEDER PROSOL :

BP : 165 944 €

BS : - 3 162 €

Dans le cadre du projet PROSOL SENIOR, 85% des dépenses seront couvertes par le fonds européen et 15% par le Département.

Dans ces conditions, compte tenu des dépenses prévues et de l'acompte de 18 438.08€ déjà versé en 2019, il est proposé de réajuster le budget de -3 162 €.

RECOUV INDUS PCH+20 ANS

BS : 8 300 €

C) Enfance famille et PMI

Dans l'attente des orientations du futur schéma enfance famille (adoption prévue au cours du 1^{er} semestre 2022), il était proposé un budget 2022 de reconduction ajusté aux besoins dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance.

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : + 442 300 € (fonctionnement : + 423 000 €, investissement CP : + 19 300 €)

Recettes de fonctionnement : + 428 000 €

Soit une dépense nette de : + 14 300 €.

1. L'aide sociale à l'enfance

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de gestion courante

BP : 17 247 500 €

BS : 377 000 €

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Placements en maisons d'enfants à caractère social (MECS)**

▪ **MECS 04 :**

BP : 5 900 000 €

BS : 250 000 €

Le BP se fonde sur 105 placements en moyenne à 154.59 € par jour. Il est projeté une moyenne de 109 placements et un CA anticipé à 6 150 363 €.

- **Les centres parentaux :**

BP : 260 000 €

BS : 67 000 €

Le BP se fonde sur 4 placements en moyenne à 179.15 € par jour. Il est projeté une moyenne de 5 placements et un CA anticipé à 326 949 €.

- **Budget jeunes majeurs :**

BP : 375 200 €

BS : 50 000 €

L'objectif est de soutenir le jeune majeur afin de l'aider à entrer dans un projet d'autonomie. Le budget total concerne 4 types de dépenses :

- Budget jeunes majeurs : BP - 353 000 € **BS : 50 000 €**
- Primes installation jeunes majeurs : BP - 10 000 €
- Avance budget jeunes majeurs : BP - 3 500 €
- Permis de conduire jeunes majeurs : BP - 8 700 €

Il est projeté une moyenne de 75 jeunes accompagnés pour un budget mensuel moyen de 450 € par mois en 2022.

- **Remboursement des frais médicaux :**

BP : 40 000 €

BS : 10 000 €

Demande au regard de l'augmentation des frais médicaux en lien notamment avec les tests COVID. Une recette équivalente est inscrite également au BS.

Les charges de personnel (Assistants Familiaux) et frais assimilés (chapitre 012) :

BS = 0 €

Cette proposition de BP/BS ne tient pas compte de l'impact à venir mais non chiffrable de la réforme de la protection de l'enfance, les décrets propres à la rémunération des assistants familiaux n'étant pas encore parus. Pour mémoire, le texte prévoit une hausse de la rémunération versée dès l'accueil du premier enfant.

Maintien de la dépense prévisionnelle 2021 pour la rémunération principale des assistants familiaux, sur la base de l'accueil de 185 enfants et avec prise en compte de la hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021 et au 1^{er} janvier 2022, soit une hausse de 4.1%.

Les charges à caractère général

BP : 114 700 €

BS : 0 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compensation Etat /MNA primo-arrivants

La principale recette est issue de la participation de l'Etat à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés : 600 000 € étaient ainsi prévus en 2022. Sur la base de ce qui a été réalisé sur les 2 derniers trimestres 2021 et d'un prévisionnel 1^{er} et 2^e trimestre basé sur l'activité 2020, il est proposé de retenir une hypothèse de 710 000 € de recettes, qui pourra être réajustée lors de la DM2.

BP : 600 000 €

BS : 110 000 €

Remboursement des frais médicaux :

BP : 40 000 €

BS : 10 000 €

Recette correspondant à la hausse des dépenses inscrite au BS.

2. La prévention médico-sociale : PMI, planification et santé publique

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) :

BP : 367 000 €

BS : 11 000 €

Les CAMSP ont pour mission et objectif de favoriser le dépistage précoce, dès le plus jeune âge, des difficultés des jeunes enfants et ainsi mettre en place les actions psychologiques ou médicales pour limiter ou compenser au plus tôt le handicap.

Le Département participe réglementairement à hauteur de 20% du budget arrêté par l'Agence régionale de santé (ARS). Les CPOM conclus pour Digne et Manosque entraîneront une augmentation d'environ 3% en 2022. Le montant doit être communiqué par l'ARS.

Subventions

- aux RAM :

BP : 20 000 €

BS : 20 000 €

Les RAM sont des partenaires importants du Département pour relayer les orientations de la politique de la famille :

- Ils accompagnent les assistants maternels et les parents employeurs dans leurs relations administrative et financière ;
- Ils participent à la réalisation d'un réseau petite enfance.

Les subventions 2021 n'ont pas été versées aux partenaires, il convient de prévoir en 2022 de verser l'année 2021 et l'année 2022.

- **A ALPE :**
BP : 15 000 €
BS : 15 000 €

La subvention 2021 n'a pas été versée, il convient de prévoir en 2022 de verser l'année 2021 et l'année 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'achat d'un échographe et de ses accessoires est sollicité pour le CMS de Sisteron. Deux devis sont fournis.

BP : 0 €
BS : 19 300 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Remboursement de l'ARS – suite au transfert de la compétence du CLAT :

BP : 0 € R2ASPM0024
BS : 308 000 €

D) Logement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BS : + 39 425 €

SARE (service d'aide à la rénovation énergétique) :

BP : 215 288 €
BS : 39 425 €

La demande de crédits supplémentaires correspond au projet de maquette financière 2022. Hausse liée à l'augmentation des actes, valorisation temps de travail PNL mais maintien des contributions et hausse partiellement compensée par l'augmentation des recettes CEE et du titre à émettre à l'encontre d'ALTE (réalisation 2021 inférieure au prévisionnel).

E) Insertion

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BS = + 128 868 €

Le Programme départemental d'insertion (PDI) :

BP : 750 000 €
BP après virement : 740 000 €
BS : 15 468 €

Les objectifs du PDI 2022 sont les suivants :

- Favoriser le retour à l'emploi durable,
- Promouvoir la socialisation et l'autonomie,
- Soutenir les actions permettant de lever les freins connexes à l'insertion, notamment la mobilité,
- Garantir un accompagnement renforcé adapté aux travailleurs indépendants.

La somme inscrite au BS correspond aux dossiers suivants :

- 4 500 € pour verser le solde de la subvention ID'Interim
- 10 968 € pour verser le solde de la subvention CMAR

Les sommes étaient prévues au budget 2021 mais n'ont pas pu être rattachées.

Subventions insertion hors PDI => Subvention Facilitateur des clauses sociales d'insertion (FCSI) :

BP : 18 000 €

BS : + 5 400 € afin de permettre le versement du solde de la subvention FCSI PDI 2021

Les sommes étaient prévues au budget 2021 mais n'ont pas pu être rattachées.

Titres annulés

BP : 7 000 €

BS : + 2 000 € pour faire face aux besoins urgents qui pourraient intervenir en cours d'année.

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) :

BP : 242 000 €

BS : + 106 000 € correspondant notamment à l'action de formation (80 877 €).

2. LA CULTURE

A) Le développement culturel

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : -22 400 € (fonctionnement : 108 600 €, investissement : - 131 000 €)

Recettes : 0

Soit une dépense nette de : - 22 400 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Conventionnement de structures culturelles du territoire

BP : 171 200 €

BS : + 21 200 €

Cette demande correspond au versement de trois subventions votées en 2021 (Ligue de l'enseignement, Chiendent théâtre, Le K'fé Quoi).

Aide à l'éducation artistique et culturelle

- **Fonds départemental d'aide aux écoles de musique, de théâtre et de danse :**

BP : 219 000 €

BS : + 1 800 €

Afin de permettre le versement de subventions votées à la session de décembre 2021.

- **Théâtre au collège :**

BP : 22 000 €

BS : + 7 140 €

Afin notamment de verser le solde de la subvention 2021 à la SARL Tchookar pour la Compagnie 2B2B (intervention au sein du collège d'Oraison).

Programmation culturelle départementale :

BP : 40 000 €

BS : + 42 600 €

- Transfert de crédits du Service Vieillesse et Handicap pour l'opération Mémor'images à hauteur de 55 000 € : actions culturelles en faveur des personnes âgées à domicile en lien avec les bibliothèques et les foyers ruraux et les personnes en EHPAD.
- Virement de crédits de 12 400 € sur le budget annexe de Salagon pour des événementiels culturels destinés à rythmer les saisons et à dynamiser la fréquentation.

Etude pour le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques-SDEA en lien avec le Schéma Départemental Culture et Patrimoine-SDCP :

BP : 18 250 €

BS : création d'une Autorisation d'Engagement à hauteur de 50 000 €, dont 18 250 € en CP 2022 (prévus au BP)

Réactualisation/réorientation du schéma départemental des enseignements artistiques, compétence obligatoire du Département suite à la loi du 13 août 2014, suite à la finalisation de l'état des lieux par le bureau d'études retenu en 2020.

Il est proposé d'ouvrir une Autorisation d'Engagement à hauteur de 50 000 € phasée sur 2 ans, pour financer les travaux préparatoires à l'élaboration du schéma départemental culture et patrimoine et du schéma des enseignements artistiques.

Communication des musées et de l'offre culturelle :

BS : + 35 000 €

Portant ainsi la ligne à 70 000 € (35 000 € provenant du Service Communication et 35 000 € de crédits nouveaux).

La communication pour les musées et plus largement celle relative à l'ensemble des actions et de l'offre culturelles, font désormais partie des missions de la Direction adjointe aux stratégies culturelles.

De façon récurrente, il était consacré une enveloppe entre 70 à 80 000 € en faveur de la communication/promotion de nos deux musées départementaux (Quinson et Salagon) et de leur programmation culturelle.

Ces dépenses comprennent un plan communication et marketing multi canaux (achat d'espaces publicitaires, affichage, campagnes radio-presse et TV, réseaux sociaux, salons...). Un rapprochement avec l'AD04 sera effectué pour être complémentaires, mutualiser et optimiser certaines dépenses et actions. Par ailleurs, une réflexion sera menée pour rendre lisibles les actions et projets menés par le Département, les territoires et les acteurs dans le domaine de la culture, de l'éducation artistique, de l'art et du patrimoine.

Conservation départementale : Enquêtes de satisfaction des musées départementaux

BP : 16 075 €

BS : + 4 860 €

Pour l'accompagnement et l'analyse des dispositifs d'enquêtes de satisfaction des clientèles de nos 2 musées, le recours à un statisticien est sollicité dans le cadre d'un marché qui se termine en fin 2022. Ces enquêtes sont un outil précieux pour vérifier que l'offre correspond aux attentes et pour corriger les écarts (aide à la décision pour l'investissement, développer des offres complémentaires, s'améliorer sur certains items...).

PROJETS EUROPEENS

DECOUVRIR POUR PROMOUVOIR - DECXPROM

Dépenses investissement (hors AP):

BP : 10 000 €

BS : + 4 000 €

Dépenses fonctionnement (AE) :

BP : 28 350 €,

BS : - 4 000 €

Transfert de crédits du fonctionnement en investissement pour complément des panneaux de médiation suite à l'augmentation du prix de l'aluminium.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Equipements culturels privés, associatifs à but non lucratif :

AP EQCULT22 : 30 000 €

CP EQCULT22 BP : 0 € **BS : CP + 15 000 €**

Subvention d'investissement POTES OF THE TOP

BP : AP 2022 = 200 000 € **BS : AP + 50 000 €**

BP : CP 2022 = 200 000 € **BS : CP : - 150 000 €**

Revalorisation de l'Autorisation de Programme de 50 000 €, portant l'AP à 250 000 €. Cette enveloppe est calibrée sur 2 ans, soit 50 000 € de CP en 2022 et 200 000 € en 2023.

A) La médiathèque départementale

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : + 43 524.15 € (fonctionnement : 4 689.15 €, investissement : 38 835 €)

Recettes : - 6 869 € (fonctionnement : - 20 294 €, investissement : 13 425 €)

Soit une dépense nette de : + 36 655 15 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement portail numérique

AE PORTNUM21 : 105 000 € (en dépenses)

CP 2021 : 30 310.85 €

CP 2022 : 39 689.15 € soit **BS = + 4 689.15 €**

CP 2023 : 35 000 €

Pour l'année 2021, les crédits de paiement n'ont pas été dépensés en intégralité. En 2022, il convient donc d'ajouter aux 35 000 € prévus la somme de 4 689.15 € afin de finaliser le projet.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement portail numérique

Afin de continuer le lancement du projet numérique sur l'ensemble du réseau des médiathèques du département, la médiathèque départementale doit continuer à s'équiper en matériel informatique et numérique.

Afin de sécuriser le stockage de ces matériels dans les locaux de la médiathèque départementale, des armoires spécifiques sont à prévoir.

L'intégralité des actions autour du numérique s'inscrit dans le projet Bibliothèque Numérique de Référence pour lequel le département a reçu des subventions de la DRAC PACA et de la Région Sud.

Un **budget supplémentaire de 25 410 €** est demandé en investissement afin de compenser les achats qui n'ont pu être réalisés en 2019 et 2020 et pouvoir ainsi finaliser le projet :

- **Achat d'armoires sécurisées et valises numériques**

BP : 0

BS : 2 160 €

- **Matériel numérique**

BP : 20 000 €

BS : + 21 250 €

- **Concessions et droits similaires**

BP : 20 000 €

BS : 2 000 €

La médiathèque s'est vue attribuer une subvention par le Centre National du Livre pour l'acquisition de livres à hauteur de **13 425 €**

- **Acquisition**

BS : 13 425 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Portail numérique

Le montant de l'AE est à réajuster de la façon suivante :

AE PORTNUM21 : ~~68 250~~ € 52 478.86 € soit - 20 294 €

CP 2021 : 42 708.86 €

CP 2022 : 2 456 € soit **BS = - 20 294 €**

CP 2023 : 7 314 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Subvention du Centre National du Livre pour l'acquisition de livres
BS : 13 425 €

B) Le service départemental d'archéologie

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors masse salariale) : BS = + 56 635 €

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Honoraires, conseils et autres frais divers :**
BP : 30 300 €
BS : 6 635 €

L'inscription correspond à la réalisation d'études faites sur des prélèvements issus de la fouille préventive de Manosque (entièrement financée au titre du FNAP).

- **Location mobilière :**
BP : 90 000 €
BS : 50 000 €

Le renouvellement du marché de location d'engins de terrassement est survenu après le BP 2022. L'augmentation sensible des tarifs, notamment pour les transferts d'engins, n'a donc pas pu être anticipée. Qui plus est, la croissance du nombre d'opérations archéologiques implique une augmentation constante du nombre et de la durée totale des locations.

Les opérations archéologiques déjà conduites ou planifiées pour l'année 2022 (13 opérations planifiées à ce jour entre mars et novembre 2022) pourraient d'ores et déjà consommer l'intégralité du budget consacré à ces locations pour l'année.

Ces opérations génèrent une subvention (celle des diagnostics archéologiques conduits en 2022 sera perçue en 2023 et 2024) qui couvre globalement l'ensemble du budget de fonctionnement du SDA et une partie importante des coûts salariaux.

3. LES COLLEGES, LA JEUNESSE ET LES SPORTS

A) Le service des collèges

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : + 266 860 € (fonctionnement : 230 640 €, investissement : 36 220 €)

Recettes : 0

Soit une dépense nette de : + 266 860 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses obligatoires en faveur des collèges) :
BS = 14 000 € (hors dépenses DBL et DSI)

Dotation des collèges publics en 2022 :

BP : 1 226 000 €

BS : 10 000 €

afin de faire aux éventuellement demandes des collèges (La Motte, Castellane, Annot, St André) après l'analyse des COFI 2021 en mai 2022.

Equipements sportifs utilisés par les collèges :

BP : 40 000 €

BS : 4 000 €

Le Centre Regain demande une revalorisation de la location des installations sportives du Collège de Sainte Tulle.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cité Mixte Honorat – Barcelonnette

BS : AP + 1 654 920 €

Suite à la modification du calendrier prévisionnel des travaux, retardant ainsi sa réception (janvier 2025 au lieu de septembre 2023), l'augmentation du budget en raison de la crise sanitaire, du contexte non concurrentiel dans une zone géographique éloignée des entreprises en capacité à soumettre une offre, ainsi que de la conjoncture actuelle de pénurie des matériaux entraînant une hausse des prix, la Région Sud a adopté une nouvelle délibération le 29 octobre 2021 afin de :

- Valider le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'opération de restructuration de la cité mixte ;
- Approuver l'avant-projet définitif et un montant de 9 616 560 € a été affecté pour les études et 9 403 200 € pour le lancement des travaux ;
- Revaloriser certains lots techniques suite aux procédures de consultations des entreprises menées par l'Agence régionale d'équipement et d'aménagement (AREA).

Le nouveau montant des travaux est de 7 836 000 € HT, soit une augmentation de 2 639 424 € HT travaux, augmentant la participation financière pour le Département à hauteur de 1 654 920 €.

Selon l'avenant proposé par la Région Sud, le nouvel échéancier de paiement est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Echéancier initial	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €			
Echéancier avenant N°1	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	551 640 €	551 640 €	551 640 €

B) Secteur restauration scolaire

Pas de mouvement au BS.

C) Secteur éducation, jeunesse et sport

Pour rappel, deux lignes de 100 000 € chacune ont été créées au budget primitif répondant à la volonté des élus de s'engager dans une révision de la politique sportive et de la jeunesse. De nouveaux dispositifs seront présentés à la session du mois d'octobre, autour d'une dynamique nationale avec en ligne de mire les Jeux de Paris 2024. La labellisation Terre de Jeux engagée par le Département s'intègre dans cette volonté de renouvellement de l'intervention départementale dans le domaine sportif.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BS = + 216 640 €

Actions « éducation » :

Soutien à l'enseignement supérieur

BP : 152 300 €

BS : 152 300 € correspondant aux sommes non rattachées de 2021

Actions « sport » :

- **Jeux Olympiques 2024 – passage de la flamme olympique**

BP : 0 €

Création d'une AE de 180 000 € phasée sur 3 ans :

CP 2022 : + 60 000 €

CP 2023 et 2024 : 60 000 €/an

Le Département s'est positionné pour accueillir le relais de la flamme dans le cadre des JO de Paris 2024.

Le ticket d'entrée est de 180 000 € avec possibilité d'échelonner le paiement sur 3 ans, soit 60 000 € en 2022, 60 000 € en 2023 et 60 000 € en 2024.

La validation du comité d'organisation des Jeux est attendue d'ici le mois de mai.

- **Elite sportive départementale :**

BP : 40 000 €

BS : 3 950 € (rattachements non réalisés)

- **Subventions éducateurs sportifs :**
BP : 15 000 €
BS : 390 € (rattachements non réalisés)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : BS = + 36 220 €

- **Subventions aux personnes de droit privé :**
BP : 0 €
BS : 36 220 € (reports non réalisés)

4. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Pas de mouvement au BS.

III. LE POLE DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE

1. L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les autorisations de programme : + 60 000 €

L'AP RNN0IS21 est portée à 310 000 €, à la suite du chiffrage des travaux par le maître d'œuvre (250 000 € TTC) et pour tenir compte de la forte variabilité actuelle des coûts des matériaux et de l'énergie.

Les crédits de paiement : + 56 400 €

Il est procédé à l'inscription de 56 400 € hors AP pour annuler le titre n°4294 émis en 2021 sur un compte erroné 1321 au lieu du 1311, s'agissant de l'avance de la subvention Etat France Relance perçue pour l'aménagement du site des Pas d'Oiseaux. Le titre du même montant est émis en 2022 au compte adéquat 1311 hors AP.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les autorisations d'engagement : + 25 000 €

L'AE PDES122 est portée à 90 000 € pour satisfaire de nouveaux besoins comme la réalisation de photos et d'esquisses pour les panneaux d'information ou les sites internet (Géotrek) dédiés aux sports de nature. En fonction des arbitrages à venir, une enveloppe pour l'animation de la filière équestre est également proposée (15 000 €).

INVESTISSEMENT - RECETTES

Les autorisations de programme : - 212 000 €

Les AP RNN0IS21 et RNN22 ont été augmentées en 2021 pour procéder à l'émission des titres suite au versement des avances en 2021 des subventions Etat France Relance prévues initialement au BP 2022. Les montants des AP sont ramenés aux montants des subventions attribuées.

Les recettes : 49 200 €

Les recettes prévues sur l'AP RNN22 sont soldées et le reliquat est inscrit sur l'AP RNN21, 7200 € ayant été versés en avance en 2021.

Une recette hors AP est inscrite suite à l'annulation du titre n°4294 émis en 2021 sur un compte erroné, subvention Etat France Relance pour l'aménagement du site des Pas d'Oiseaux.

Chapitre	Programme	Libellé Programme	Article	Libellé Article	Total
13	RNN22	Réserve Naturelle Nationale 2022	1321	Subv. équipt non transférables Etat	-24 000,00
13	RNN21	Réserve Naturelle Nationale 2021	1311	Subv. équipt transférables Etat	16 800,00
13			1311	Subv. équipt transférables Etat	56 400,00
Total Recette Tourisme Investissement					49 200,00

2. L'EAU, LES ENERGIES

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les autorisations de programme : + 505 000 €

Deux nouvelles AP triennales sont créées.
L'AP SATESE22 est abondée de 5 000 € en AP et CP.

Code AP	Libellé AP	Total
AP-2022-DECI22- DEP/AP	Défense extérieure contre l'incendie 2022-2024	250 000,00
AP-2022-PLUVIAL22 - DEP/AP	Traitement des eaux pluviales 2022-2024	250 000,00
AP-2022-SATESE22 - DEP/AP	Matériel SATESE 2022	5 000,00
Total AP Equipement rural Investissement		505 000,00

Les crédits de paiement : + 5 000 €

Un besoin complémentaire de 5 000 € est saisi au chapitre 21 article 2188 pour le matériel du SATESE.

3. L'AGRICULTURE ET LA FORET

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Les autorisations de programme : +320 000 €

Il est procédé aux modifications et complément d'AP suivantes, les AP devenant triennales pour un montant global porté à 1 M€ sur 3 ans.
L'AP FORETS21 est restituée, aucun dossier n'ayant été subventionné en 2021.

Code AP	Libellé AP	Total
AP-2021-FORETS21 - DEP/AP	Aménagement forestier 2021	-50 000,00
AP-2022-FORETS22 - DEP/AP	Aménagement forestier 2022-2024	100 000,00
AP-2022-PASTOR22 - DEP/AP	Amélioration Pastorale 2022-2024	150 000,00
AP-2022-PRODUI22 - DEP/AP	Développement filières et produits 2022-2024	120 000,00
Total AP Agriculture Investissement		320 000,00

Les crédits de paiement : + 104 000 €

Il est procédé à une inscription de 104 000 € afin de permettre le soutien de la nouvelle politique agricole départementale, dont les critères d'intervention seront proposés en Assemblée départementale au plus tard à l'automne 2022. Les crédits sont inscrits conformément au PPI prospective.

Chapitre	Programme	Libellé Programme	Article	Libellé Article	Total
204	AGRIACT22	Projets agricoles structurants 2022	20422	Bâtiments et installations	64 000,00
	PASTOR22	Amélioration Pastorale 2022	204142	Bâtiments et installations	20 000,00
	PRODUI22	Développement filières et produits 2022	20422	Bâtiments et installations	-5 000,00
	FORETS22	Aménagement forestier 2022	20422	Bâtiments et installations	25 000,00
Total CP Agriculture Investissement					104 000,00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les crédits de paiement : + 47 000 €

Il est procédé à une inscription complémentaire au profit de la Chambre d'agriculture, conformément à la volonté du Département de renforcer notre partenariat financier et de porter notre soutien à 100 000 €. Des actions prioritaires pour le Département sont en cours de négociation avec cette chambre consulaire.

Chapitre	Article	Libellé Article	Total
65	65738	Organismes publics divers	57 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-10 000,00
Total CP Agriculture Fonctionnement			47 000,00

4. LE TOURISME

INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes : - 40 000 €

Les recettes prévues au titre de la participation de la Région pour l'étude Master plan Espace Lumière en 2022 ont été versées en 2021, le solde d'AP négatif est à régulariser.

Chapitre	Programme	Libellé Programme	Article	Libellé Article	Total
13	ESPACE19	Espace Lumière	1322	Subvention non transférable Régions	-40 000,00
Total Recette Tourisme Investissement					-40 000,00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les crédits de paiement : + 150 000 €

Un besoin complémentaire de 22 000 € est saisi pour financer les manifestations touristiques et de 100 000 € pour l'AD04 à hauteur de la taxe additionnelle de séjour.

En effet, une subvention complémentaire a dû être votée par le Département fin 2021 pour l'évènement Les Terres de Jim mais qui a été imputée sur l'enveloppe 2022 faute de rattachement à l'exercice. S'agissant de l'AD04 et conformément à nos engagements, des aides complémentaires peuvent être allouées à l'Agence pour soutenir des projets particuliers. L'objectif est de renforcer notre aide en mobilisant totalement la taxe additionnelle de séjour qui a été instaurée par le Département.

Les contributions statutaires pour les syndicats de montagne sont ajustées aux besoins.

Chapitre	Article	Libellé Article	Divers 1	Libellé Divers 1	Arbitré CP
65	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	SMAPPART	Participation gestion du S.M.A.P	48 000,00
			SMVA	Syndicat Mixte du Val d'Allos	-20 000,00
	Total 6561				28 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	ADT	Association de Développement Touristique	100 000,00
			MANIFPRO	Manifestations promotionnelles	22 000,00
	Total 6574				122 000,00
Total CP Tourisme Fonctionnement					150 000,00

Une provision de 500 000 € pour chaque Syndicat sera inscrite par les Finances.

5. LES TERRITOIRES ET L'EUROPE

	CP DEPENSES INVESTISSEMENT	CP DEPENSES FONCTIONNEMENT
Contractualisation 2021		48 974,00 €
Projets structurants 2014-2020	84 840,44 €	
Alcotra 2021-2027		15 000,00 €
Total	+84 840,44 €	+ 63 974,00 €

La contractualisation Territoriale 2021

Au BP 2022, 60 000 € ont été votés pour le fonctionnement des MSAP, structures France Services. Les opérations votées en décembre 2021 n'ont pas été engagées sur le budget 2021. Leur paiement est reporté sur 2022. Il est proposé d'inscrire des CP correspondantes pour l'année 2022 soit un complément de 48 974 €.

Proposition DM1 : +48 974,00 € en CP

CP => inscription de +48 974,00 €

Chapitre 65 fonction 74 article 65734 opération CONTER21 serv.gest. DSATSA.

Projets structurants 2014-2020

Les remontées de dépenses des dossiers clôturés fin 2021 ne sont parvenues qu'en début d'année 2022. Les CP inscrits au budget 2021 n'ont pas été versés et les CP inscrits au BP 2022 ne sont pas suffisants. Il est donc demandé un complément de crédit de 84 840,44 € afin de solder deux dossiers restants.

Proposition DM1 : +84 840,44 € en CP

CP => inscription de +84 840,44 €

Chapitre 204 fonction 74 article 204142 opération PSTRUC14 serv.gest. DSATTE

ALCOTRA 2021-2027

Organisation du Comité de Suivi en juillet 2022 si la candidature du Département des Alpes de Haute-Provence est retenue par l'autorité de gestion du programme : 15 000 €.

Proposition DM1 : +15 000,00 € en CP

6. L'URBANISME, L'HABITAT FONCIER – UNITE POLITIQUES PUBLIQUES

INVESTISSEMENT

	AP DEPENSES
FODAC	-733 472,18 €
Contractualisation 2019-2020	-67 033,65 €
Total	- 800 505,83 €

FONCTIONNEMENT

	AE DEPENSES	CP RECETTES
Contractualisation 2019-2020	-58 834,03 €	0,00 €
Petites Villes de Demain	0,00 €	-84 150,00 €
Total	-58 834,03 €	-84 150,00 €

FODAC

Les AP FODAC 16 à FODAC 21 font l'objet de soldes.

Au BP 2022 ont été inscrits 1 600 000,00 € en AP et 148 600 € ont été prévus en CP.

Proposition DM1 : - 733 472,18 € en AP

- AP	FODAC 16	:	- 15 360,60 €
	FODAC 17	:	- 3 548,00 €
	FODAC 18	:	- 826,15 €
	FODAC19	:	- 9 181,89 €
	FODAC 21	:	- 704 555,54 €
	FODAC 22	:	0,00 €
	Soit Total	:	- 733 472,18 €
- CP	Aucun mouvement		

Il est procédé à des virements, hors DM, ajustés aux besoins.

CONTRACTUALISATION 2019-2020

Proposition DM1 : - 58 834,03 en AE CONTER19

Proposition DM1 : - 67 033,65 en AP CONTER19

Les opérations relevant des contrats 2019 2020 ont été affectées.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le comité interministériel aux ruralités a retenu le 14 novembre 2020, neuf communes de notre territoire au programme « petites villes de demain ». Il s'agit des communes d'Annot, Banon, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier, Saint-André les Alpes, Seyne et Sisteron. Ce dispositif articule des moyens d'actions locaux et nationaux afin de leur permettre de se doter d'un projet local de revitalisation et de le mettre en œuvre.

La Caisse des Dépôts et Consignations au travers de la Banque des Territoires renforce, dans le cadre de ce dispositif, ses financements et a sollicité le Département afin qu'il conduise pour son compte la mise en œuvre du programme dans les Alpes de Haute-Provence. Une convention fixe les modalités techniques et financières afin que le Département effectue les opérations nécessaires pour permettre aux bénéficiaires d'accéder au financement par la Banque des Territoires d'études pré-opérationnelles ou thématiques. Il s'agira d'informer les bénéficiaires, de conduire l'assistance technique et l'instruction de leurs demandes de financement, de participer aux instances décisionnelles ainsi que d'assurer le suivi et la gestion budgétaire des crédits de la Banque des territoires dédiés. Les versements de la Banque des territoires au Département sont liés à un pourcentage d'engagement des fonds préalablement versés. Ceux-ci étant pour l'instant inférieurs aux 80% requis, la recette 2021 doit être minorée.

Proposition DM1 : -84 150,00 € Recette PVD21

Chapitre 74 fonction 71 article 74718 serv.gest. DSATUR opération PVD21 : - 84 150,00 €

IV. LE POLE ROUTES, INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DOUCES

1. LA VOIRIE

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Les autorisations de programme : + 6 386 627,91 €

Comme indiqué dans le tableau ci-après, il est proposé de :

- créer deux nouvelles AP : STR06.22 et STR07.22 rattachées au programme global travaux neufs sur itinéraires, pour un montant de 6 120 000 €,
- abonder différentes AP suite à des besoins spécifiques pour un montant de 723 000 €,
- solder en tout ou partie différentes AP pour un montant de 456 372,09 €.

Code AP/AE	Libellé AP/AE	Arbitré AP
AP-2022-STR07.22 - DEP/AP	rd 900 digue des colporteurs Barcelonnette	5 400 000,00
AP-2022-STR06.22 - DEP/AP	rd 900 voie verte Digne ND Bourg Truyas	720 000,00
AP-2021-STR01.21 - DEP/AP	rd 17 rectification tracés OA chemin fer	250 000,00
AP-2022-STRSEC22 - DEP/AP	sécurité routière 2022	250 000,00
AP-2022-STRMAF22 - DEP/AP	flotte administrative 2022	100 000,00
AP-2017-STR11.17 - DEP/AP	rd 946 pont des Rouines Bevons	98 000,00
AP-2021-STR03.21 - DEP/AP	rd 26 sécurisation Pont du Seigneur Allos	15 000,00
AP-2020-STR02.20 - DEP/AP	rd 4 confortement pont Riou Claret Theze	10 000,00
Sous-Total abondement ou création d'AP		6 843 000,00
AP-2019-STRMAP19- DEP/AP	parc véhicule 2019	- 1 273,70
AP-2019-STRPER19- DEP/AP	petites réparations voirie 2019	- 1 298,09
AP-2020-STRMAF20- DEP/AP	flotte administrative 2020	- 4 141,86
AP-2018-STRETU18 - DEP/AP	frais d'études 2018	- 9 000,00
AP-2017-STR13.17 - DEP/AP	acquisition données géographiques	- 12 392,42
AP-2020-STRMAT20 - DEP/AP	matériels 2020	- 23 462,94
AP-2019-STRTIU19- DEP/AP	travaux imprévus et urgents 2019	- 28 371,42
AP-2019-STRETU19- DEP/AP	frais d'études 2019	- 30 000,00
AP-2022-STR01.22 - DEP/AP	rd 4 piège à matériaux Sisteron	- 80 000,00
AP-2019-STRSVG19- DEP/AP	sauvegarde ouvrages d'art 2019	- 84 112,64
AP-2013-STR12.13 - DEP/AP	rd 4 rd4b giratoire Revest Oraison	- 87 599,02
AP-2021-STRA.F21- DEP/AP	acquisitions foncières 2021	- 94 720,00
Sous-Total solde d'AP		- 456 372,09
Total Dépenses AP Investissement		6 386 627,91

Les crédits de paiement : + 2 725 000 €

Il est proposé d'inscrire 2 725 000 € comme indiqué dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Libellé Article	Programme	Libellé Programmes	Total Arbitré CP
21	2157	Matériel et outillage technique	STRMAP22	parc véhicule 2022	-125 000,00
	2182	Matériel de transport	STRMAF22	flotte administrative 2022	-125 000,00
Total 21					-250 000,00
23	2315101	Travaux neufs sur itinéraires	STR01.22	rd 4 piège à matériaux Sisteron	-80 000,00
			STR02.19	rd 900 élargisst entrée Ouest Fresquière	-850 000,00
			STR02.22	rd 4100 Voie Verte Mane Forcalquier	1 300 000,00
			STR10.19	rd 900 La Rochaille sécurisat° murs	119 000,00
			STR11.21	rd 900 mise en sécurité La Rochaille	500 000,00
			STR16.04	rd 908 rectification de Montgros	200 000,00
	2315104	Grosses interv. sur ouvrages d'art	STR02.20	rd 4 confortement pont Riou Claret Theze	230 000,00
			STR03.21	rd 26 sécurisation Pont du Seignus Allos	150 000,00
			STR04.21	rd 902 pont de Palluel - Uvernet	-200 000,00
			STR04.22	rd 951 2 Ponts de Pré Reynier Montlaux	286 000,00
			STR05.21	rd 954 pont de Parreau - Ubaye	200 000,00
			STR11.17	rd 946 pont des Ruines Bevons	400 000,00
	2315106	Opérations de sécurité	STRSEC22	sécurité routière 2022	250 000,00
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	STR05.19	rd 4075 giratoire Mison (2009)	120 000,00
			STRMAF22	flotte administrative 2022	225 000,00
			STRMAP22	parc véhicule 2022	125 000,00
	Total 23				
Total Dépenses CP Investissement					2 725 000,00

Des virements sont réalisés de chapitre à chapitre pour le matériel parc et la flotte administrative. Compte tenu des difficultés de livraison des véhicules, les CP sont répartis 75 % en chapitre 23 (avances) et 25 % en chapitre 21.

Il est inscrit 100 000 € complémentaires en AP et CP pour la flotte administrative 2022.

Les inscriptions des CP sur les opérations spécifiques de travaux correspondent à un ajustement des prévisions de réalisation. Les travaux de la rd 4100 Voie verte Mane-Forcalquier sont financés dans le cadre du plan de relance européen avec une échéance fin 2022.

Les crédits inscrits pour la sécurité routière en AP et CP correspondent au complément pour l'installation de 25 caméras routières supplémentaires (16 sont déjà installées), financée dans le cadre du plan de relance européen. Le coût de l'installation d'une caméra étant estimé à 15 000 €.

INVESTISSEMENT – RECETTES

Les autorisations de programme : + 1 199 739,14 €

Il est proposé d'abonder l'AP recette STR02.22, suite à l'éligibilité de la rd 4100 Voie verte Mane Forcalquier au plan de relance européen React-EU.

L'AP recette STRMAF21 est créée suite à la non-réception de deux Renault Zoé payées en avance en 2021.

L'AP STRRE.13 Recettes Région 2013 est soldée, les opérations étant terminées.

Code AP	Libellé AP	Total
AP-2022-STR02.22 - REC/INV	rd 4100 Voie Verte Mane Forcalquier	1 192 000,00
AP-2021-STRMAF21 - REC/INV	Flotte administrative 2021	40 730,50
AP-2013-STRRE.13 - REC/INV	Recettes Région 2013	-32 991,36
Total Recette AP Investissement		1 199 739,14

Les recettes : - 273 844,61 €

L'Etat a versé 1,2M€ d'avance relative au plan de relance en 2021, non prévus, concernant la rd 900 mise en sécurité de la Rochaille. L'inscription votée en 2022 est à restituer.

Concernant les recettes rd 907 Pont de Manosque, il est inscrit 287 000 €, estimation du solde des subventions à percevoir : 30 000 € au titre du DSIL Eurovélo 8, et au titre du CPER 2015-2020 113 .000 € de la participation Etat et 144 000 € de la participation Région

Chapitre	Article	Libellé Article	Programme	Libellé Programme	Total Arbitré CP	
13	1321	Etat et établissements nationaux	STR06.13	rd 907 pont Durance Manosque	143 000,00	
			STR11.21	rd 900 mise en sécurité La Rochaille	-600 000,00	
	Total 1321				-457 000,00	
	1322	Régions	STR06.13	rd 907 pont Durance Manosque	144 000,00	
	Total 1322				144 000,00	
	1324	Communes et structures intercommunales	STR12.14	rd 20 élargissement abords Thermes Digne	21 130,80	
			STRGRC18	grosses réparations chaussées 2018 (convention commune de Seyne)	17 984,59	
	Total 1324				39 115,39	
	Total Recettes Investissement					-273 844,61

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Les autorisations d'engagement : + 936 000 €

Suite aux arbitrages, il est inscrit +1 M€ sur l'AE STRGRC22 pour couvrir le surcoût de 20% des travaux de fonctionnement en grosses réparations, en AE et en CP.

Les AE suivantes sont soldées en tout ou partie pour un montant total de 64 000 € :

STR13.17 acquisition données géographiques 2017-2020 : - 4 000 € (opération terminée)

STRSVG20 sauvegarde ouvrages d'art 2020 : - 60 000 € (solde partiel).

Les crédits de paiement : +1 203 500 €

Il est proposé d'inscrire 200 000 €, à destination du CTRD, en fonctionnement pour répondre à l'augmentation des carburants constatée (100 K€ pour suivre l'évolution constatée à ce jour et 100 K€ au vu des perspectives liées au conflit soit au total une augmentation de 23 % des 850 K€ du BP 2022).

Chap 011 article 60622

Suite aux arbitrages, il est inscrit 1 M€ en crédits de paiement (voir § autorisations d'engagement).

Chap 011 article 615231 programme STRGRC22

Il est inscrit 3 500 € pour des annulations de titres émis en 2021 concernant l'occupation du domaine public dans le cadre de manifestations sportives, suite à un recours gracieux.

Ces crédits seront rendus aux Finances.

Chap 67 article 673

V. LES SERVICES HORS POLES

1. LA COMMUNICATION

Des crédits de 80 000 € sont demandés en vue de financer deux prestations de mise en valeur du territoire des Alpes de Haute Provence :

- "Les chemins de pierre": film français réalisé par Denis Imbert, dont la sortie est prévue en 2022. Il s'agit d'une adaptation du récit *Sur les chemins noirs* de Sylvain Tesson, au cours duquel le héros, incarné par Jean Dujardin, parcourt la France, des Alpes-Maritimes à la Manche, en passant par les Alpes de Haute-Provence. Dans ce cadre, la prestation inclura la mise à disposition du Département d'une copie du film, l'organisation d'une avant-première, la mise à disposition du film dans les collèges, la citation du Département dans le générique;
- Organisation de vols, sur le territoire, d'une montgolfière au nom et couleurs de la charte graphique du département des Alpes de Haute-Provence, principalement sur la région de Forcalquier, sur le plateau de Valensole et tout autre secteur du territoire en fonction des demandes. La spécificité de cette montgolfière, spécialement adapté au handicap, permettra de proposer un accès inclusif à tous les passagers.

2. LE SERVICE CONTROLE DE GESTION, EVALUATION ET QUALITE

Il n'y a pas de demande de crédits complémentaire au budget supplémentaire.

VII. LES BUDGETS ANNEXES

1. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE SALAGON

Le budget 2022 est de 704 245 €. Les dépenses 2021 étaient de 708 302 €, soit aucune marge budgétaire.

Les dépenses réalisées à fin février sont de 129 696 € soit 18.41% du budget voté.

Un apprenti a par ailleurs été recruté au Musée de Salagon et les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif. Il est proposé donc d'inscrire **30 000 €** au budget de Salagon ainsi que **4 500 €** pour les lignes dédiées au personnel vacataire car l'augmentation du nombre d'événements dans la programmation culturelle cette année implique davantage d'heures d'ouverture du musée aux publics.

Enfin, il est proposé d'inscrire **2 500 €** de prime d'inflation versée au mois de février qui a représenté une dépense non prévue.

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses de fonctionnement : + 14 400 €

Recettes : 0

Soit une dépense nette de : + 14 400 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Impression

BP : 14 000 €

BS : + 2 000

Les crédits supplémentaires sont sollicités à hauteur pour assurer les charges d'impression de billetterie 2021 restantes.

Evènementiel

BP : 12 000 €

BS : + 12 400 € par transfert de crédits du budget principal (développement culturel). D2338

Les nouveaux crédits demandés serviront à assurer les dépenses relatives à une offre événementielle plus étoffée.

Il est ainsi prévu :

- Avril : Inauguration de l'exposition artistique de l'artiste peintre Feng Ge. Concert Lavande et Jasmin, entre la musique traditionnelle provençale et chinoise. Miqueu Montanaro et Sissy Zhou : 1 600 € ;
- Mai : Nuit européenne des musées. Illumination du site par Olivier Henry : 3 500 €
- Juillet/Août : Projection sonore de Fernand Deroussin, Audio naturaliste, devant le parvis de l'église : 900 € ;
- Juillet/Août : Visites des jardins en occitan provençal par Josiane Ubaud, ethnobotaniste. 900 € ;
- Août : concerts « deux pianistes : Olivier Morel et Perinne Mansuy » piano improvisations et piano jazz : 4 000 € ;

- Festival des mythologies : « L'Homme Semence », spectacle proposé par Caroline Vidal : 700 € ;
- Automnales : Henri Maquet «Légendari dau Rose » en accompagnement de la conférence de Jean-Luc Domenge sur le merveilleux en haute-Provence : 800 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pas de mouvement au BS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pas de mouvement au BS

2. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE LA PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON

Le budget 2022 est de 827 470 €. Les dépenses 2021 étaient de 828 203 €, soit aucune marge budgétaire.

Les dépenses réalisées à fin février sont de 155 478 € soit 18.78% du budget voté.

Il est proposé d'inscrire 15 000 € au budget de Quinson.

Le besoin au BS s'élève à :

Dépenses : + 1 235 €

Recettes : 0

Soit une dépense nette de : + 1 235 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pas de mouvement au BS.

A noter : virement de crédits interne à hauteur de 420 € afin d'abonder le chapitre 67 (annulation d'un titre antérieur) et virement interne du 011 au chapitre 65 de 2 500 € (les frais de cession JOHNSON).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : BS = + 1 235 €

BS : 1 235 €

Proposition d'inscription de 1 235 € de crédit sur le budget du musée pour la prise en charge de l'achat de droits de projection dans le cadre du renouvellement de l'exposition temporaire «Bienvenue chez les Préhistos ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pas de mouvement au BS

3. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE

Le BV 2022 est de 635 590 €, pour des dépenses 2021 de 643 959 €, soit aucune marge budgétaire.

Les dépenses réalisées à fin février sont de 111 597 € soit 17.55% du budget voté.
De 2019 à 2021, les mois de janvier et février ont représenté en moyenne 16.70% du réalisé total de l'année.

De plus une création de poste est prévue en 2022.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'inscrire **30 000 €** au BS et **600 €** de prime d'inflation versée au mois de février qui a représenté une dépense non prévue.